Plateforme DÉMARCHES SIMPLIFIEES

en 5 étapes et quelques clics...

CREATION D'UN COMPTE

Lors de votre l^{ère} connexion, se connecter avec le lien suivant :

+ × 0

https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign_up

Cliquer sur le bouton « Créer un compte », renseigner votre adresse mail (adresse email institutionnelle), choisir un mot de passe et cliquer sur « se connecter ».

ACCES A LA DEMARCHE

L'accès à la démarche se fait grâce au lien fourni par la DRAAF /SRFD.

Vous connecter avec les identifiants de votre compte.

🛛 😥 <u>Astuce</u>: Ajoutez ce lien dans vos favoris 🔶

DONNEES A COMPLETER

Compléter les champs de données. Les champs suivis d'un astérique rouge sont obligatoires.

Le dossier est automatiquement enregistré en brouillon. Le mode brouillon permet d'enregistrer les informations renseignées dans le formulaire sans qu'il soit visible par l'instructeur. Le brouillon est accessible et peut-être complété à tout moment.

4

1

PIECES JOINTES

Déposer les fichiers à joindre en cliquant sur "**parcourir**", sélectionner le fichier (format pdf ou jpeg) puis cliquer sur "**ouvrir**".

Le nom du fichier apparait à côté du bouton "parcourir" :

le fichier est bien déposé sur la plateforme. Un seul fichier peut être déposé dans un même champ.

5

DEPÔT DU DOSSIER

Cliquer sur le bouton "déposer le dossier" lorsque vous avez terminé de compléter le formulaire. Le dossier passe alors du statut "brouillon" au statut "en construction".

Un accusé de réception du dossier vous est transmis à l'adresse mail du compte utilisateur automatiquement.

Votre dossier est désormais visible par l'instructeur. Des modifications sont toujours possibles tant que l'instructeur n'a pas commencé à l'instruire et fait passer votre dossier au statut **"en instruction"**.

DRAAF / SRFD Auvergne-Rhône-Alpes - pôle FORCEFI